

Commune de MARCELLUS
Séance du Conseil Municipal du 2 Novembre 2015
Convocation du 26 Octobre 2015

Présents : Derc Jean-Claude, Reynaud Bernard, Martin Sandrine, Montillaud Jean-Luc, Dubourdiou Leslie, Frechiami François, Castets Joël, Schlegel Loïc, Bazas Jean-Marie, Cain Marie-Dominique.

Absents : Bresson Jacques, Mirambet Sébastien, Lecomte Christelle, Lafitte Frédéric, Dio Bernard (pouvoir à Sandrine Martin).

Secrétaire de séance : Bernard Reynaud.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 53 : Annulation de la délibération mise à disposition d'une partie du chemin rural sis « A Libo ».

Suite à un appel de la sous-préfecture, cette délibération doit être retirée pour illégalité. Le conseil réuni retire ladite délibération.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 54 : Annulation de la délibération autorisation de passage sis « A Libo ».

Suite à un appel de la sous-préfecture, cette délibération doit être retirée pour illégalité. Le conseil réuni retire ladite délibération.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 55 : Enquête publique pour aliénation partielle du chemin rural de Maransin mitoyen avec Gaujac au lieu dit « A Libo ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chemin rural mitoyen de Maransin, situé pour moitié sur la commune de Gaujac et sur la commune de Marcellus, traverse la propriété de M ARTAMONOFF.

Ceci représente une gêne pour son exploitation il serait donc judicieux de lui vendre une partie de ce chemin, à partir de la parcelle AK 49 jusqu'à la parcelle AK 42 en partie sur la commune de Gaujac, et de la parcelle AD 305 jusqu'à la parcelle AD 307 sur la commune de Marcellus.

Toutefois, pour assurer la continuité de ce chemin rural, un nouveau tracé pourrait être créé sur les parcelles AD 305 et 307 et en limite de propriété des parcelles 306 et 308, situées au lieu dit « A Libo » sur le territoire de la commune de Marcellus et appartenant à M ARTAMONOFF. Cette possibilité a été étudiée entre M ARTAMONOFF et Messieurs les Maires de Gaujac et de Marcellus.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie de ce chemin du domaine privé de la commune, comprise entre les parcelles AK 49 et AK 42 pour la commune de Gaujac et les parcelles AD 305 et AD 307 pour la commune de Marcellus.

Le conseil municipal réunit autorise M. e Maire à lancer l'enquête publique.

IV - Dossier n° 4 : Désignation du commissaire enquêteur pour enquête publique.

Pour cette enquête publique il convient donc de désigner un commissaire enquêteur. M. le Maire propose M. Francis Labeau. Le conseil municipal accepte cette désignation.

Leslie Dubourdiou quitte la séance et donne pouvoir à Joël Castets.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 56 : Remplacement des photocopieurs à l'école et à la mairie.

Joël Castets prend la parole. Il rappelle que lors du précédent conseil municipal il avait présenté les devis établis par Sharp et par la Sabi pour du matériel de la marque Ricoh. Suite à cette présentation, il avait demandé aux élus d'y réfléchir. Entre temps il a recontacté l'entreprise Sabi pour leur demander de revoir en détail leur proposition et d'en faire une nouvelle. Un nouveau devis a été établi pour un loyer annuel de 1850,67 € maintenance comprise. Il informe les membres présents que ce jour il a reçu une nouvelle proposition de Sharp qui a également revu son devis, et qui propose un loyer annuel de 2153.61 € maintenance comprise.

Jean-luc Montillaud prend la parole et demande de nombreuses précisions sur le matériel, ses performances, les conditions de location, etc.....

Après un échange verbal fourni, les membres présents décident, à l'unanimité, de changer les photocopieurs de l'école et de la mairie et de passer un contrat de location avec la Sabi pour du matériel de la marque Ricoh, contrat d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2016.

VI - Dossier n° 6 : Gestion du personnel.

Sandrine Martin prend la parole. Elle rappelle aux élus les missions qui lui ont été confiées : l'école, les finances et le personnel. Afin de se consacrer davantage à la gestion des finances communales, elle souhaite alléger sa charge de travail et ne plus avoir la gestion du personnel, cette mission étant du ressort de l'autorité territoriale.

VII - Dossier n° 7 : Cadeaux de fin d'année aux personnes âgées.

Marie-Dominique Cain prend la parole. Elle informe les membres présents que les personnes âgées de plus de 70 ans sont au nombre de 103 dont 20 couples. Afin de perdurer la mise en place d'un cadeau de fin d'années pour les seniors, elle présente une composition créée par le Fournil Gascon : un coffret sucré comprenant un ballotin de 250 g de chocolat, 1 bouteille de pétillant, 250 g de gâteaux maisons + un sachet de 150 g de chocolat aux éclats d'amendes. La cagette ainsi composée est de 23 € l'unité avec une remise de 20 % soit un coût total de 1895, 20 €. Le conseil municipal accepte cette proposition et demande qu'elle négocie un tarif pour une commande de 110 coffrets pour un budget ne dépassant pas 2 000 €.

VIII - Dossier n° 8 : Plantations d'automne.

M. le Maire présente le devis établi par Pépinière Val de Garonne pour l'aménagement des espaces verts devant la mairie afin de remplacer les plantations actuelles par des plantes à demeure. Le conseil municipal accepte cette proposition et valide le devis présenté.

IX - Dossier n° 9 : Médailles de la commune.

M. le Maire rappelle que la médaille de la commune a été offerte aux anciens élus et personnels communaux. Il propose de continuer cette démarche et d'offrir une médaille aux élus de la mandature précédente. Il présente un devis établi par l'entreprise Speed Services d'un montant de 500 € H.T. pour un lot de 25 médailles. Le conseil municipal accepte de commander un lot de médailles.

X - Dossier n° 10 : Point sur l'appel d'offre pour l'aménagement de l'aire de jeux.

M. le Maire fait lecture de la liste des entreprises ayant retirés un dossier pour cet appel d'offres.

XI - Dossier n°11 : Point sur les demandes d'investissements aux terrains de football.

Jean-Luc Montillaud fait le point sur les demandes de subventions à solliciter pour l'extension de l'éclairage du stade d'entraînement n° 3.

XII - Dossier n°12 : Questions diverses.

Marie-Dominique Cain demande aux élus de travailler sur le bulletin municipal.

Elle demande également si M. le Maire souhaite qu'elle-même avec Leslie Dubourdiou créent le modèle pour les cartes de vœux. M. le Maire répond qu'il les a commandées auprès de BD sérigraphie et qu'elles sont faites.

Parc informatique de l'école.

Sandrine Martin prend la parole et présente le parc informatique de l'école en vidéo projection, suite à sa visite avec Joël Castets à l'école. Il en résulte que l'ensemble du matériel est en bon état mais qu'il n'y a pas de contrat de maintenance pour tout ce matériel informatique. Le matériel commençant à dater elle propose de passer un contrat de maintenance pour deux interventions par an. Loïc Schlegel et Joël Castets se proposent de demander des devis auprès d'entreprises compétentes.

Téléthon 2015.

Marie-Dominique Cain informe le conseil municipal que le téléthon aura lieu le jeudi 4 décembre. Comme l'année précédente, une marche avec les écoles partenaires sera faite, le goûter sera offert en collaboration avec la commune de Couthures.

Illuminations de Noël.

Bernard Reynaud prend la parole. Il demande au conseil municipal s'ils souhaitent, comme l'année précédente, que les illuminations soient installées essentiellement dans le bourg. L'unanimité le conseil municipal adhère à cette proposition.

Suite à l'entrée depuis le 1^{er} novembre dans le logement n° 3 de nouveaux locataires, il a été constaté lors de l'état des lieux que la hotte de la cuisine ne fonctionnait plus. Après vérification par Bernard Reynaud, il demande au conseil municipal réuni de prévoir d'en acheter une autre, celle-ci ne fonctionnant plus et risquant de provoquer un problème électrique. A l'unanimité le conseil municipal réuni accepte de changer la hotte aspirante et délègue Bernard Reynaud pour cet achat.

Stade municipal :

Jean-Luc Montillaud rappelle aux membres présents que l'ASMC avait demandé qu'un portillon soit installé entre le portail actuel et le milieu de la clôture du stade pour faciliter, notamment en période de tournoi, l'accès du public du terrain d'honneur à la buvette et à l'espace restauration qui se trouvent sur le parking.

Il a demandé un devis à l'entreprise ABP 47, celui-ci s'élève à 987 € H.T. Après réflexion et discussion, le conseil municipal propose de récupérer un portillon existant et non utilisé et demande aux membres de l'ASMC de l'installer.

Commission transport.

M. le Maire fait le compte rendu de la commission transport de VGA.

Cérémonie du 11 novembre.

Les élus proposent de commander des quiches et des pizzas.

La séance est levée à 0h15.

N° délibération	OBJET	N° page
53	Annulation de la délibération 42 mise à disposition d'une partie du chemin rural sis « A Libo ».	36
54	Annulation de la délibération 43 mise à disposition d'une partie du chemin rural sis « A Libo ».	36
55	Enquête publique pour aliénation partielle du chemin rural de Maransin mitoyen avec Gaujac au lieu dit « A Libo ».	36
56	Délibération n° 56 : Remplacement des photocopieurs à l'école et à la mairie.	37

